

Rénovation de la PCS 2018-2019

Groupe de travail du Cnis

Deuxième réunion plénière

Paris, 16 octobre 2018

Ordre du jour

- I. État d'avancement des sous-groupes « niveau fin » et « codage »
- II. État d'avancement du sous-groupe « agrégat »
- III. État d'avancement du sous-groupe « documentation »
- IV. Éléments de calendrier

I. État d'avancement des sous- groupes « codage » et « niveau fin »

Équipe d'animation : Olivier Chardon (Insee), Alexis Eidelman (Dares), Céline Dumoulin (UVSQ), Cédric Hugrée (CNRS), Bertrand Lhommeau (Dares).

Participants : Thomas Amossé (Cnam), Matthieu Beaucourt (Médiamétrie), Lise Bernard (CNRS), Mathieu Boittelle (Insee), Denis Chatelain (CESP), Gilles Collin (Insee), Christine Couderc (Insee), Thomas Couppié (Cereq), Marie-Paule Couto (CNRS), Jérôme Deauvieu (ENS), Thomas Denoyelle (Insee), Françoise Dupont (CESP), Céline Laffargue (Médiamétrie), Frédéric Lainé (Pôle Emploi), Florent Maire (Insee), Florence Mairey (Insee), Zora Mazari (Cereq), Christophe Michel (Dares), Audrey Mirault (Insee), Élodie Pereira (Insee), Dany Péria (CESP), Yannig Pons (DGAFP), Alexia Ricard (UVSQ), Yannick Salamon (Insee), Magalie Senaux (Médiamétrie).

La production de la PCS 2020

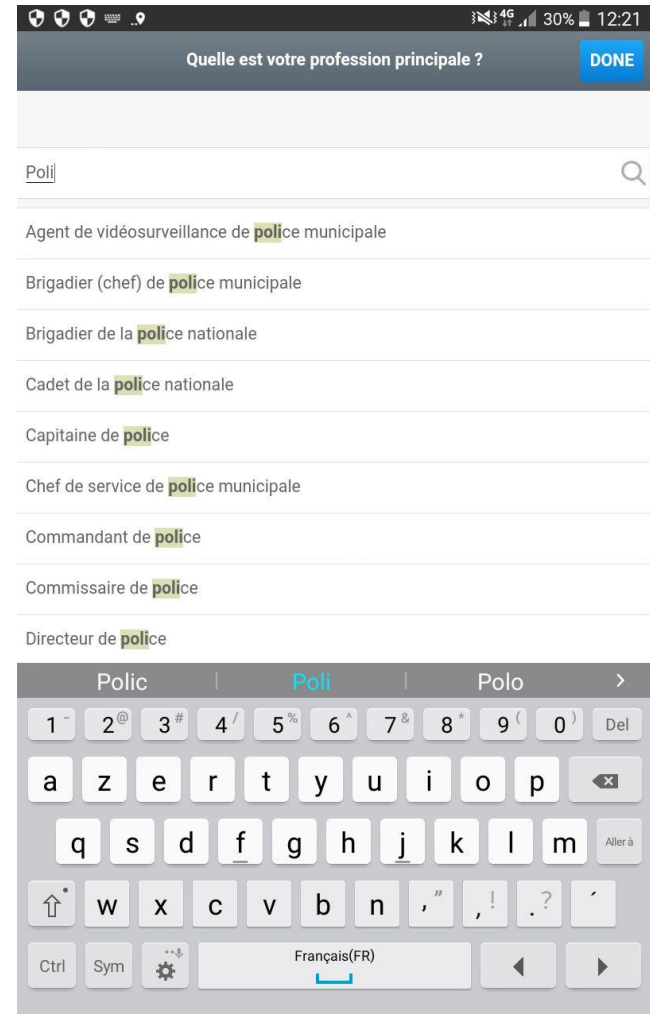
- Principaux objectifs :
 - Nouveau protocole de collecte du libellé de profession ;
 - Simplification et réduction du nombre de variables annexes ;
 - Simplification et actualisation de la nomenclature (à groupes et catégories inchangées) ;
 - Simplification et clarification de la codification.

Le nouveau protocole de collecte

Moteur de recherche par auto-complétion :

- Permet d'obtenir des libellés plus riches
- Donc moins de variables annexes
- Un libellé dans la liste = un libellé codé

Sinon, possibilité maintenue de saisir un libellé en clair.



Un protocole qui fonctionne...

... en face-à-face avec un enquêteur :

- Protocole utilisé par l'enquête « pratiques culturelles » sur l'année 2018 ;
- Avec une liste de 6 637 libellés issus de la PCS 2003 ;
- Au total, 97 % des libellés ont été choisis dans la liste (91 % sur un premier test EEC, en juin 2018).

D'autres tests (notamment EEC) permettront de voir comment le protocole fonctionne en auto-administré sur Internet.

Réduction et simplification du nombre de variables annexes

- Les variables annexes sont :
 - Nécessaires pour réaliser le codage d'un libellé de la liste.
 - Mais peuvent être aussi des variables d'intérêt (indépendant vs salarié / la classification professionnelle pour les salariés / le nombre de salariés pour les indépendants).
- Les objectifs de la rénovation :
 - Réduire et simplifier les questions définissant ces variables tout en assurant au maximum une continuité des séries ;
 - Avoir des formulations « multi-modes » : harmonisées entre collecte avec enquêteur (EEC et enquêtes ménage) et auto-administrée (EAR et EEC internet).

Les variables annexes conservées (en gras)

LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU CODAGE DE LA PROFESSION

- Un code de profession (code PCS) est défini sur la base de tout ou partie de l'information suivante :
- **la profession, le métier ou l'emploi exercé**;
 - **le statut (par exemple indépendant, aide familial, salarié, ou apprenti)**;
 - l'activité économique de l'établissement (code APE) ;
 - **le nombre de salariés de l'entreprise** ;
 - **la nature de l'établissement employeur (public ou privé)** ;
 - **la classification professionnelle (niveaux de qualification des conventions collectives pour les salariés d'entreprise, catégories A, B ou C pour les salariés de la Fonction Publique)** ;
 - la fonction exercée (par exemple production, manutention, gestion ou recherche) ;
 - le sexe pour les aides familiaux d'artisans, de professions libérales et certaines professions du tertiaire lorsque l'appellation est floue ;
 - la surface agricole utilisée ou la taille de l'exploitation pour les agriculteurs ;
 - l'orientation principale agricole ainsi que la région où se situe l'exploitation pour les agriculteurs.

Extrait du guide de présentation de la PCS 2003

L'organisation du travail des deux sous- groupes

L'analyse est effectuée par « filières », telles que définies par le pôle PCS de Besançon.

n	intitulé	nb pcs	Pilotes « niveau fin »				Réunions « niveau fin »					Réunions « codage »					
			Cédric	Bertrand	Olivier	Florent	mai	juin	sept	oct	nov	juin	sept	oct	nov	dec	
1	agriculture	29				29				29							
2	profession artisanales du bâtiment	22			22		22										
3	profession des travaux publics	22			22			22					22 (O)				
4	professions artisanales (hors bâtiment)	48			48				48								
5	commerce de biens, restauration, hôtellerie	43		43			43										
6	professions commerciales, marketing et publicité	43		43				43					43 (A)				
7	chef de grande entreprise et professions libérales, banques, assurances, sécurité sociale	34	34				34										
8	profession de santé, travail social et socioculturel	43	43					43					43 (C)				
9	transport, tourisme, logistique, magasinage, manutention, expédition	48		48							48						
10	environnement, nettoyage, entretien	41		41					41								
11	enseignement, recherche publique, communication, prof artistiques et culturelles	83	83						83								
12	défense, sécurité, surveillance	24				24					24						
13	professions administratives (public et privé)	46	46							46							
14	informatique, électronique et électricité	33		33						33							
15	profession de la production industrielle	63			63					63							
16	profession transversales aux activités de productions + divers	40			40					40							
	Total	662	206	208	195	53	99	108	172	171	112		108				

Le « niveau fin » de la PCS 2020 : simplification et actualisation

- Un bilan pratique des données (EAR, EEC) codées en PCS 2003 : taille des rubriques, difficultés de codage et problèmes de frontière, adéquation entre rubriques codées et rubriques théoriques, importance des reprises liées à certaines variables annexes non ou mal renseignées (Naf, fonction) ;
- Des objectifs / contraintes pour la rénovation du niveau fin de la PCS. A des fins de plus grande robustesse :
 - Fusionner les professions de petite taille ou ne dépendant que du secteur ;
 - Asseoir les rubriques sur un noyau clairement identifié de libellés effectivement collectés ;
 - Éviter de donner trop de poids aux variables annexes dans la définition des rubriques.

Tout cela, a priori sans induire de transfert entre catégories socio-professionnelles.

Un rapide bilan d'étape du travail du sous-groupe « niveau fin »

- Une première analyse par filière de plus des trois quarts des rubriques de la PCS 2003 ;
- Des décisions prises pour une très large majorité d'entre elles ;
- Les problèmes résiduels ou transversaux identifiés.

Après le travail du sous-groupe « codage », un retour nécessaire, catégorie par catégorie, afin de préciser la manière d'organiser les P 2020 en leur sein, et de clarifier les frontières entre catégories.

Exemples d'arbitrages et décisions

- *Mise à jour d'une rubrique au codage insatisfaisant* : « 371a - Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises » ;
- *Actualisation des grades/professions devenu.e.s rares* : « 627e - ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques » ;
- *Regroupements de professions proches au sein d'une filière (et d'une catégorie)* : « 434d - Educateurs spécialisés » + « 434e - Moniteurs éducateurs » + « 434f - Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier » ;
- *Maintien de professions, bien que de faible effectif (contrainte de non transfert entre catégories ou groupes ; cf. les nouveaux agrégats pour un classement alternatif)* : « 422d - Conseillers principaux d'éducation ».

Exemple de problème transversal

Les professions des entreprises publiques :

- Professions spécifiques à *France télécom* et *La Poste* dans la PCS 2003
- Présentes dans les groupes 3 (cadres), 4 (professions intermédiaires) et 5 (employés)
- Pas de reclassement proche possible systématiquement
- Enjeu : bonne maîtrise de la rupture de série du fait des changements de catégorie socio-professionnelle
- Etude démographique et des intitulés au cas par cas
- Proposition : maintien d'une profession de facteurs (car spécifique) chez les employés
- Rapprochement à l'étude vers des professions proches du secteur privé : par exemple la banque, assurance pour les conseillers financiers de *La Poste*.

Le sous groupe « codage » : deux livrables, trois objectifs

- Travail sur les libellés à collecter : vérification et harmonisation de l'écriture des libellés « auto-suffisants »
- Une actualisation des règles de codification libellé par libellé :
 - Pour chaque libellé, vérifier la cohérence des rubriques possibles, en fonction des variables annexes ;
 - Préciser les règles de priorité au libellé et aux variables annexes en cas d'informations lacunaires ou incohérentes ;
- Produire deux outils :
 - Une application de saisie pour la collecte en auto-complétion ;
 - Un index numérique, contenant l'ensemble de l'information relative à la nomenclature et à son codage.

La reformulation / l'enrichissement des libellés

- Compenser l'abandon du secteur et de la fonction
ex : négociant dans le commerce alimentaire
- Simplifier les libellés pour faciliter la saisie
ex : boucher, boucher industriel

Deux objectifs :

- être aisé à la lecture (de l'enquêteur)
- faciliter l'auto-complétion
ex : agent de la banque vs agent bancaire
ex : agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem)

L'application de saisie des libellés (collecte en auto-complétion)

Critères de qualité :

- peu de « pas trouvé » (=> libellé en clair) ;
- variété des libellés (pas d'accumulation sur « abat-jouriste ») ;
- gestion possible des synonymes ;
- prise en compte des versions féminine et masculine des libellés ;

Idéalement :

- l'application doit être accessible,
- et réutilisable pour d'autres enquêtes.

L'index numérique : un fichier inspiré du guide alphabétique de 1982 et du compendium utilisé par les gestionnaires du pôle de Besançon.

Il génère des programmes de codification (SAS, R, python, environnement SICORE) mais aussi les guides alphabétique et analytique.

Libellé M	Nature libellé	Statut											Aid fam	Sans Variable Annexe							
		Salarié							Non-salarié												
		Public/Privé						Nombre de salariés													
		Privé				Public			0-9	10-49	50-499	>500			NR						
		Qualification			Qualification																
cad	Tech	AgM	emp	oq	Onq	Autre/NR	Cat A	Cat B	Cat C	Autre/NR	Sal pa r										
Restaurateur ambulante (food truck)	UI				63										22		23	23	22	22D1	22D1
Cuisinier – Restaurateur	I>S/Priv>Pub	37	48	48	63	63	63	i			i	i		22		23	23	22	22D1	22D1	
		G1	H1	H1	D4	D4	D4							D1		B1	A1	D1			

La refonte EEC : des opportunités de tests

- Juin 2018 : test face-à-face ;
- Décembre 2018 : test internet (test d'une API, test du protocole internet, test d'une liste féminisée de libellés de profession) ;
- T2/T3 2019 : test du questionnaire finalisé, test de la liste des libellés de la PCS 2020, données pour tester les outils de codage.

... Mais aussi des contraintes fortes de calendrier.

Un calendrier de mise en production de la nouvelle PCS qui s'affine

- **Printemps – été 2019** : fin du GT Cnis, remise du rapport final
 - ✓ **La PCS 2020 est stabilisée**
- **2019-2020** : publication de la documentation, mise à jour des outils, test des outils à l'Insee
 - ✓ **Les programmes de codification automatique sont finalisés**
- **2020** : passage en production avec le Pilote de l'enquête Emploi renouvelée... Et aussi l'enquête Génération du Céreq.
- **T1 2021** : entrée en production de la nouvelle EEC, codification et reprise en continue
- **Le calendrier du nouveau programme de codage ISCO reste à finaliser**

II. État d'avancement du sous- groupe « agrégat »

Équipe d'animation :

Thomas Amossé (Cnam), Joanie Cayouette-Remblière (Ined)

Participants : Sarah Abdelnour (Université Paris 10), Michel Amar (ex Insee), Milan Bouchet-Valat (Ined), Fanny Bugeja (Université Paris 10), Jean Flamand (France Stratégie), Pauline Grégoire-Marchand (France Stratégie), Julien Gros (CNRS, Lest), Pierre Mercklé (Université de Grenoble Alpes), Monique Meron (ex Insee), Christophe Michel (Dares), Olivier Monso (Depp), Tiaray Razafindranovona (Insee), Louis-André Vallet (CNRS, Sciences Po), Loup Wolff (Deps).

Rappel des objectifs et de l'organisation des travaux

- Objectifs :
 - Proposer et tester de nouveaux agrégats (de niveau intermédiaire pour les individus, pour les ménages, et ad-hoc à partir des libellés standardisés de professions),
 - En complément des niveaux existants (groupes et catégories), qui resteront inchangés à des fins d'analyses en série longue.
- Organisation : une analyse séquentielle des trois types d'agrégats envisagés (intermédiaire, ménage, ad-hoc), selon une logique comparable :
 - Identification des enjeux et manières possibles d'y répondre ;
 - Proposition d'un prototype (avec des variantes) et d'un programme de validation empirique ;
 - Préconisation de nouveaux agrégats après présentation des analyses.

II.A L'agrégat intermédiaire : objectifs

- Répondre aux limites soulignées et attentes exprimées lors de l'état des lieux, notamment :
 - L'hétérogénéité de certains groupes socio-professionnels,
 - Le brouillage de la structure de qualification des emplois,
 - Les nouvelles formes de travail indépendant,
 - La précarité du travail.
- S'articuler avec les catégorisations existantes :
 - Les groupes et catégories socio-professionnelles historiques (GS/CS) : usage à des fins de comparaison temporelle ; une structure liée à l'opposition capital économique / capital culturel.
 - Les groupes et sous-groupes socio-économiques européens (ESeG 1/2) : usage comparatif international ; une structure liée à l'orientation fonctionnelle ou sectorielle de l'activité.

L'agrégat intermédiaire : proposition

Un agrégat de type socio-juridique afin d'analyser l'érosion et la transformation supposés de la société salariale :

- La déformation de la structure de qualification,
- Le développement d'activités exercées comme indépendants,
- La montée des formes précaires d'emploi,
- Le déplacement de la frontière entre public et privé,
- Le resserrement des activités liées à la production de biens et non de services.

Cette grille serait codée directement à partir des informations déclaratives relatives au statut (indépendant / salarié), au nombre de salariés pour les indépendants, à la position professionnelle, à la nature de l'employeur (public / privé) et au type de contrat de travail pour les salariés. Les groupes et catégories ne joueraient que de façon secondaire (niveau de qualification par défaut, orientation de l'activité).

Proposition de grille socio-juridique soumise aux travaux de validation du sous-groupe (deux versions du prototype)

		I.	II.
I.	Indépendants	12,0	12,0
I1.	Chefs d'entreprise (10 salariés ou plus), professions libérales et cadres indépendants	3,3	2,6
I2.	Professions intermédiaires indépendantes	0,7	1,4
I3.	Artisans, commerçants ou employés/ouvriers indépendants avec 1 à 9 salariés	2,7	2,7
I4.	Artisans, commerçants ou employés/ouvriers indépendants sans salarié	5,3	5,3
A.	Cadres	21,8	18,7
A1.	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise et assimilés en CDI	4,8	4,8
A2.	Cadres d'entreprise administratifs, commerciaux et des services en CDI	8,0	6,6
A3.	Fonctionnaires de catégorie A*	7,2	5,9
A4.	Cadres et assimilés en contrat court	1,8	1,4
B.	Intermédiaires	18,7	21,5
B1.	Techniciens et agents de maîtrise d'entreprise en CDI	5,6	5,6
B2.	Professions intermédiaires d'entreprise administratifs, commerciaux et des services en CDI	7,4	8,7
B3.	Fonctionnaires de catégorie B*	3,2	4,4
B4.	Intermédiaires en contrat court	2,5	2,8
C.	Ouvriers et employés qualifiés	28,2	28,2
C1.	Employés qualifiés d'entreprise en CDI	11,2	11,2
C2.	Ouvriers qualifiés d'entreprise en CDI	8,7	8,7
C3.	Fonctionnaires de catégorie C de niveau supérieur	4,3	4,3
C4.	Employés et ouvriers qualifiés en contrat court	4,0	4,0
D.	Employés et ouvriers non qualifiés	19,7	19,7
D1.	Employés non qualifiés d'entreprise en CDI	4,0	4,0
D2.	Ouvriers non qualifiés d'entreprise en CDI	8,1	8,1
D3.	Fonctionnaires de catégorie C de niveau subalterne	2,6	2,6
D4.	Employés et ouvriers non qualifiés en contrat court	5,0	5,0

Note de présentation : le groupe I a été conçu de façon symétrique aux quatre catégories suivantes (A, B, C, D), qui ne comportent que des salariés. Aussi, pour mener des analyses prenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale, il est possible de mettre I1 avec le groupe A, I2 avec le groupe B, I3 avec le groupe C et I4 avec le groupe D.

L'agrégat intermédiaire : différences avec les groupes et catégories historiques

- Une définition stricte (à partir du déclaratif) des clivages juridiques : statut, nature de l'employeur, type de contrat.
- Une lecture stratifiée possible des travailleurs indépendants et des salariés, voire de l'ensemble des actifs occupés si on les regroupe (cf. note de présentation).
- Concernant les niveaux de qualification :
 - Une incertitude sur le classement de « nouvelles » professions de catégorie A de la fonction publique (soin infirmier, travail social) (cf. prototypes I. et II.) ;
 - Une actualisation nécessaire de la distinction entre travailleurs qualifiés et non qualifiés pour les employés (et les ouvriers !).
- Une définition a priori limitée à la population active, voire en emploi.

L'agrégat intermédiaire : à suivre

Travaux de validation conduits entre octobre et décembre :

- Comparaison des deux prototypes avec les GS/CS historiques en France, ESeG 1/2 et ISCO 1/2 sur données internationales ;
- Sur de nombreuses sources et domaines (emploi, conditions de travail et mobilité professionnelle ; homogamie et mobilité sociale ; parcours scolaire et pratiques culturelles des enfants ; logement ; revenus ; patrimoine et consommation) ;
- Choix d'un nombre limité d'indicateurs, réalisation de statistiques descriptives et estimation du pouvoir explicatif global.

En fonction des résultats, choix du prototype, ajustements de tout ou partie de la grille, travail sur les modes d'implémentation et les intitulés (de janvier à mars).

II.B L'agrégat ménage : les usages attendus

1. Mieux caractériser la situation sociale des enfants et l'origine sociale des adultes, pour laquelle on ne peut plus se satisfaire de la profession d'un seul parent ;
2. Décrire plus finement les positions sociales dans la société (analyse de la consommation, du patrimoine, des pratiques culturelles, de la santé), sans se limiter aux catégories sociales individuelles ;
3. Définir plus précisément la composition sociale des territoires, en prenant en compte pour chaque logement la PCS des adultes qui l'habitent.

L'agrégat ménage : les travaux passés

Dans la littérature française et internationale, huit propositions empiriques ont été identifiées dans l'étude de la position socio-professionnelle d'un ménage à plusieurs membres :

1. Refuser de prendre le ménage comme unité d'analyse (Stanworth)
2. Retenir le « chef de ménage » ou la « personne de référence » du ménage (homme adulte, adulte le plus âgé)
3. Retenir le membre le plus engagé sur le marché du travail (plus fréquemment l'homme) (Goldthorpe)
4. Prendre la position individuelle jouant le rôle le plus important sur le marché de l'emploi (Erikson)
5. Retenir le « principal apporteur de ressources »
6. Définir un indice synthétique de position sociale à partir des catégories des adultes du ménage
7. Adopter une nomenclature de type « Cross-class families » croisant les catégories des adultes du couple (Neath et Britten ; Villac ; Baudelot Establet ; Brinbaum, Huguée, Poullaouec)
8. Définir une nomenclature à partir d'une analyse des catégories des adultes du ménage en fonction de leurs ressources (Cayouette-Remblière, Amossé)

L'agrégat ménage : les principes retenus

Le sous-groupe a adopté les principes suivants. Un agrégat ménage de la nomenclature PCS doit être défini :

- à partir des **catégories socio-professionnelles des adultes** qui composent le ménage de façon à pouvoir à l'utiliser pour des analyses rétrospectives jusqu'en 1982 ;
- de façon **catégorielle** et non continue, en cohérence avec l'esprit de la nomenclature
- avec des modalités de sélection ou d'agrégation des positions sociales des adultes du ménage qui s'appuient sur des **données empiriques** et non des présupposés normatifs, qui seraient une préférence donnée *a priori* à une position au regard du sexe (l'homme), de l'âge (le plus vieux), etc.
- de manière à ce que les catégories obtenues puissent se référer simplement et **lisiblement** (intitulés) à une ou plusieurs catégories des adultes du ménage
- afin que les différentes configurations de ménages puissent y être **identiquement classées selon le nombre, le genre et le statut d'activité des adultes** qui les composent (ménages mono-parentaux, retraités, etc.).

Deux groupes de proposition examinés

1. Le principal apporteur de ressources du ménage

- Cette proposition a pour avantage de ne pas nécessiter la création de nouvelles catégories (et donc de nouveaux intitulés) ; elle a pour inconvénient de ne rendre compte que de la position d'un des membres du ménage.
- Deux versions, directes et indirectes, ont été estimées selon que l'on dispose, ou non, de l'information sur le principal apporteur de ressources au niveau du ménage ou de façon agrégée.

2. Nomenclatures croisant les positions des adultes du ménage

- Réalisé à partir d'une analyse de ressources, ce type de catégorisation permet de rendre compte de l'hétérogamie et des différences de participation des membres du ménage au marché du travail. Elle suppose en revanche davantage de travail sur les intitulés.
- Deux prototypes sont en cours d'élaboration et devraient très prochainement pouvoir être testés.

Le principal apporteur de ressources (direct et indirect) : un exemple

		Situation socio-professionnelle du conjoint									
		1-2	3A	3B	4A	4B	5A	6A	5B	6B	0-8
Situation socio-professionnelle de la personne de référence	1-2	1-2	3A	1-2	4A	1-2	1-2	6A	1-2	1-2	1-2
	3A	3A	3A	3A	3A	3A	3A	3A	3A	3A	3A
	3B	3B	3B	3B	3B	3B	3B	3B	3B	3B	3B
	4A	4A	3A	3B	4A	4B	4A	4A	4A	4A	4A
	4B	4B	3A	3B	4B	4B	4B	4B	4B	4B	4B
	5A	5A	3A	3B	4A	4B	5A	6A	5B	5A	5A
	6A	6A	3A	3B	6A	6A	6A	6A	6A	6A	6A
	5B	5B	3A	5B	5B	5B	5B	5B	5B	5B	5B
	6B	6B	3A	3B	4A	6B	6B	6B	6B	6B	6B
	0-8	1-2	3A	3B	4A	4B	5A	6A	5B	0-8	0-8

1-2 : agriculteur, artisan, commerçant ; 3A : cadre du public ; 3B cadre du privé ; 4A : intermédiaire du public ; 4B : intermédiaire du privé ; 5A : employé qualifié ; 6A : ouvrier qualifié ; 5B : employé non qualifié ; 6B : ouvrier non qualifié ; 0-8 : inconnu ou inactif.

Le principal apporteur de ressources (direct et indirect) : un exemple

Ménages dont...	... le principal apporteur de ressource est... (mesure directe)		... la catégorie la plus fréquente du principal apporteur de ressource est... (mesure indirecte)	
... Indépendant	8,6		10,0	
... Cadre du public	8,2	23,0	10,4	26,1
... Cadre du privé	14,8		15,7	
... Intermédiaire du public	10,0	26,8	7,5	24,3
... Intermédiaire du privé	16,8		16,8	
... Employé qualifié	6,9	24,2	5,2	27,7
... Ouvrier qualifié	17,3		22,5	
... Employé non qualifié	10,0	16,2	4,0	10,9
... Ouvrier non qualifié	6,2		6,9	
... inconnu ou inactif	1,1		1,1	

Champ : ménages dits actifs (avec au moins un actif et sans retraités)

Nomenclatures croisées : construction

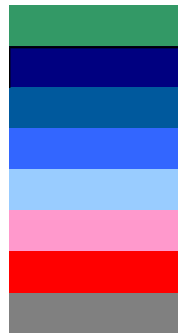
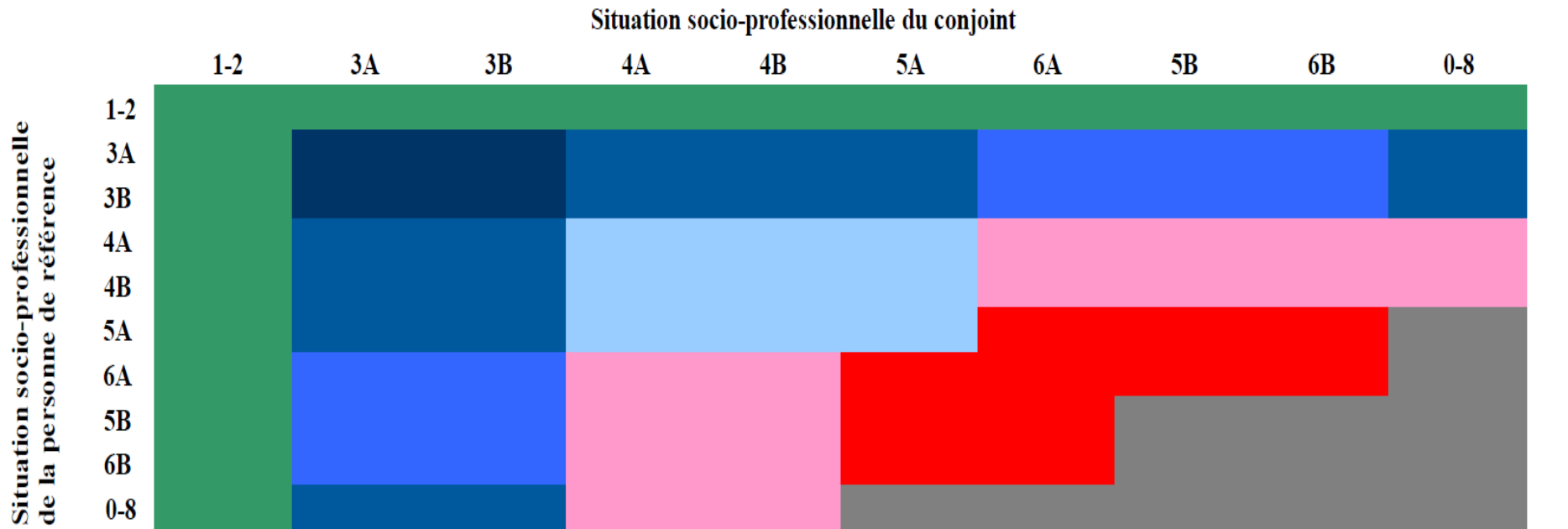
Principes de construction :

- Étape 1 : à partir d'une analyse de ressources au niveau ménage, regrouper les catégories socio-professionnelles en entrée afin d'en réduire le nombre, tout en conservant une certaine finesse.
- Étape 2 : faire une analyse des ressources de tous les croisements de ces regroupements de catégories (AFC, puis CAH).
- Étape 3 : proposer une nomenclature à la fois lisible, symétrique (entre personnes de référence et conjoint), équilibrée, et composée d'un nombre limité de catégories.

Deux bases de données utilisées (en fonction des usages attendus) :

- Revenus fiscaux et sociaux (morphologie sociale, analyse spatiale)
- Panels de l'Éducation Nationale (étude des parcours éducatifs)

Nomenclatures croisées : un exemple



- 0** MENAGES INDEPENDANT 14% (on met les indépendants seuls)
- 1A** MENAGES CADRE (ET CHEF D ENTREPRISE) 8% (on met les cadres et chefs d'entreprise seuls)
- 1B** MENAGES CADRE - INTERMEDIAIRE OU EMPLOYE QUALIFIE ou INACTIF 13% (que des couples)
- 1C** MENAGES CADRE - EMPLOYE NON QUALFIE OU OUVRIER 4% (que des couples)
- 2A** MENAGES INTERMEDIAIRE ET EMPLOYE QUALIFIE 14% (on met les intermédiaires et employés qualif és seuls)
- 2B** MENAGES INTERMEDIAIRE - EMPLOYE NON QUALIFIE OU OUVRIER 16% (que des couples)
- 3** MENAGES OUVRIER ET EMPLOYE QUALIFIES (HORS COUPLES EMPLOYES QUALIFIES) 20% (on met les ouvriers qualif és seuls)
- 4** MENAGES EMPLOYE NON QUALIFIE ET OUVRIER NON QUALIFIE 11% (on met les employés et ouvriers non qualif és seuls)

L'agrégat ménage : à suivre

Finalisation de deux prototypes de nomenclatures croisées, avec la prise en compte d'un champ étendu d'une part aux adultes seuls et d'autre part aux ménages retraités ou inactifs (octobre).

Travaux de validation conduits entre novembre et janvier :

- Trois prototypes testés : principal apporteur de ressources (direct ou indirect, selon les sources), nomenclature croisée issue d'une analyse du champ des parents de collégiens, nomenclature croisée construite en population générale ;
- Sur différents domaines : emploi, conditions de travail et mobilité professionnelle ; parcours scolaire et pratiques culturelles des enfants ; logement ; revenus ; patrimoine et consommation ;
- Sur chacun de ces domaines, seront comparés la distribution d'indicateurs ainsi que le pouvoir explicatif de chaque prototype.

En fonction des résultats, choix ou hybridation des prototypes, nouvelles validations partielles, travail sur les intitulés (de janvier à mars).

II.C Agrégats ad-hoc : objectifs

- Permettre l'analyse fine de domaines ou activités professionnelles pas ou plus identifiés au niveau détaillé de la PCS 2020.
- Il s'agit donc de délimiter, à partir d'une liste de professions ou libellés, un périmètre permettant l'étude du domaine concerné et prévoir éventuellement ses distinctions internes.
- Des premiers domaines ont été identifiés, où des exemples de tels agrégats peuvent être élaborés (en fonctions des demandes qui nous ont été adressées ou ont été exprimées lors de l'état des lieux).

II.C Agrégats ad-hoc : travaux à venir

Ces domaines sont ceux des :

- professions vertes et verdissantes (CGDD, Commissariat général au développement durable ; Onemev) ;
- enseignants et/ou professions de l'enseignement (Depp) ;
- professions liées au sport (ministère de la jeunesse et des sports) ;
- métiers des arts et des spectacles (ministère de la culture) ;
- professions du numérique (Dares, France Stratégie) ;
- professions de « plateforme » (CNRS).

Entre octobre et janvier, les acteurs concernés doivent établir une première liste de libellés correspondant au périmètre qu'ils souhaitent délimiter à partir de leurs référentiels professionnels et de l'ensemble des libellés déclarés dans l'enquête *Emploi* et l'enquête *Annuelle de recensement* .

Ces listes seront ensuite examinées afin de voir à quelles conditions elles peuvent être intégrées à la liste fermée des libellés utilisés pour la collecte de la PCS 2020 (février, mars).

III. État d'avancement du sous-groupe « documentation »

Équipe d'animation :

Thomas Amossé (Cnam), Anton Perdoncin (ENS), Christian Rieg (Insee)

Participants : Samuel Coavoux (Orange Lab), Jérôme Deauvieux (ENS),
Christine Lagarenne (Insee), Igor Martinache (Apses, Université de
Lille), Elodie Pereira (Insee), Chloé Tavan (Insee), Erik Zolotoukhine
(CNRS, Progédo).

Rappel des objectifs et de l'organisation des travaux

- Objectifs :
 - proposer une architecture (institutionnelle et matérielle) et lister les éléments de contenu...
 - ... pour l'élaboration d'un site Internet dédié permettant, en lien avec Insee.fr, de répondre à l'ensemble des attentes des utilisateurs.
- Organisation :
 - Dans une première phase, identification précise (à partir du rapport d'état des lieux, des travaux des sous-groupes et de consultations complémentaires) du contenu pouvant être mis en ligne : guides de documentation ; outils de collecte des libellés et de codification ; présentation des agrégats complémentaires ; interface de tabulation ; fichiers, tableaux et cartes standardisés ; espace de partage d'informations, etc. ;
 - Ensuite, ou en parallèle, élaboration d'une architecture institutionnelle et informatique à même de porter le site dédié, en lien étroit avec la présentation de la nomenclature sur Insee.fr.

Premières pistes lancées

- Un hébergement du futur site qui serait lié à Progédo (infrastructure du CNRS) est en cours d'investigation dans ses aspects techniques et juridiques :
 - Pérennité et portabilité ;
 - Liens avec l'Insee pour l'obtention de certaines données et renvois vers insee.fr ;
 - Conventionnement et sécurisation de la confidentialité ;
 - Modalités de maintenance et de mise à jour ;
 - Organisation du pilotage.
- La réalisation d'une version bêta d'un tel site entre les mois de mars et août 2019 est en cours de préparation. Il serait ensuite progressivement alimenté et complété jusqu'à sa possible mise en ligne en 2020.
- Le cahier des charges du site comprendrait une arborescence précise de contenu, ainsi que des exemples pour chacun des besoins identifiés et/ou des fonctionnalités attendues.

Travaux à venir

- Le sous-groupe travaille à l'élaboration de ce contenu (novembre et décembre) à partir :
 - Des demandes issues de l'état des lieux ;
 - D'une veille internationale des sites existants sur les nomenclatures socio-économiques ou de professions ;
 - Des tableaux et graphiques réalisés à l'Insee à partir de la PCS ;
 - Des attentes des enseignants du secondaire en SES, des chercheurs en sciences sociales (publics et privés) et des journalistes ;
 - Des demandes d'informations formulées au centre Quételet concernant la nomenclature.
- En janvier, une première arborescence et des exemples de contenu seront discutés au sein du sous-groupe et présentés à un ensemble plus large d'utilisateurs, dont des producteurs de données (privés et publics).

IV. Éléments de calendrier

- Plénière du 5 février : présentation d'éléments en voie de finalisation pour chacun des sous-groupes, dont :
 - une première version de la nomenclature détaillée de la PCS 2020,
 - des agrégats complémentaires (socio-juridique, ménage et ad-hoc),
 - une ébauche d'arborescence et d'exemples de contenu pour le futur site de présentation de la PCS.
- Le 11 avril, réunion de la Commission Emploi Revenu : présentation de ces mêmes éléments dans leur version définitive.
- Au cours du printemps et de l'été : finalisation...
 - ... de la PCS 2020 (index numérique, féminisation des libellés, test de la codification, établissement des matrices de transcodage, etc.) ;
 - ... et du rapport présentant les résultats du groupe de rénovation (à partir de ces éléments et du contenu du site en cours d'élaboration) ;
- Pour des raisons de validation, la publication du rapport aura sans doute lieu à l'automne 2019.
- En parallèle, la codification directe d'Isco à partir des libellés de l'index de la PCS 2020 sera élaboré à l'Insee.

IV. Éléments de calendrier

Pour mémoire, les premières données produites en PCS 2020 devraient être :

- En 2020 : Pilote de l'enquête Emploi renouvelée (données non diffusées hors Insee, a priori) ; Enquête Génération du Céreq.
- En 2021 : enquête Emploi renouvelée ; des enquêtes Ménage ?

S'agissant du recensement, des contacts sont en cours pour voir quand et comment la PCS 2020 pourra y être codée.

Les perspectives de modification de la PCS-ESE dans la DSN (les DADS actuelles) se poseront également à partir de 2020.